Planning de formation
Ambulancier-ère diplômé-e ES
Volée 2023-2026
Cycle 1 - 11.09.2023 - 06.12.2024

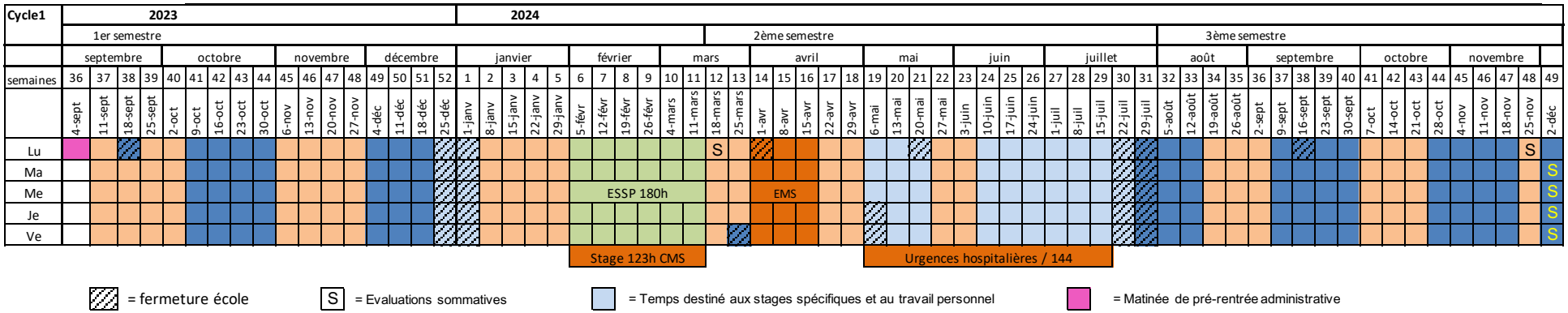

Le Cycle 1 débute le 11 septembre 2023 et s'achève le 6 décembre 2024.

Cours en école
La rentrée a lieu le 11 septembre 2023.

Formation pratique dans un service de sauvetage (ambulance) - Stage d'immersion
Le premier stage dit d'immersion, d'une durée de 20 jours de 12h = 240h, est planifié entre le 9 octobre et le 22 décembre 2023.

Entreprise simulée de soins préhospitaliers (ESSP)
Le stage en ESSP, dit C1-1, est de 180h avec 12 jours de 12h et 36h de travail personnel. Ce stage est planifié entre le 5 février et le 15 mars 2023.
Ces semaines en ESSP sont planifiées en alternance avec le stage en CMS.

Formation pratique dans un service de sauvetage (ambulance) - Stage C1-2
Le deuxième stage dit C1-2, d'une durée de 35 jours de 12h = 420h, est planifié du 29 juillet au 15 novembre 2024.
Les horaires sont à définir selon l'organisation de chaque service; l'entreprise peut demander à l'étudiant d'effectuer ses périodes de stage le week-end et exceptionnellement les nuits.

Stages spécifiques
Le stage formatif au Centre médico-social (CMS) est de 2 semaines de 41h = 82h, planifié en alternance avec l'ESSP.
Le stage à la personne adulte dépendante (« EMS ») est de 3 semaines de 41h = 123h.
Le stage formatif au 144 est composé de 3 jours = 24h, est planifié dans la période du 6 mai au 19 juillet 2024, hors périodes de cours.
Le stage aux Urgences préhospitalières est de 3 semaines de 41h = 123h, est planifié dans la période du 6 mai au 19 juillet 2024, hors périodes de cours.

Interruption de cours
La période du 9 décembre 2024 au 21 février 2025 permet aux étudiants de remédier aux évaluations manquées, de trouver un employeur et/ou de travailler en service d'ambulance en qualité d'ambulancier en formation.

Vacances
Les dates de vacances sont individuelles. Elles sont fixées d'entente avec le responsable du service en dehors des périodes de cours et de stages spécifiques.